

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
23/02/99

Origine :
DGR

MMES et MM. les Directeurs

- . des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- . des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- . des Caisses Régionales d'Assurance Maladie de Paris
et de Strasbourg
- . des URCAM
- . des Centres de Traitement Informatique

(pour attribution)

Réf. :

DGR n° 21/99

Plan de classement :

21						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

Mise en place de la nouvelle “ déclaration de ressources-invalidité ” S 4152b-S 4152b bis

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Marie-José BATTAIS

Téléphone :

01.42.79.34.39

@

Direction de la Gestion du Risque

MMES et MM. les Directeurs

23/02/99

Origine :
DGR

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie de Paris
et de Strasbourg
. des URCAM
. des Centres de Traitement Informatique

(pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 21/99

Objet : Mise en place de la “ Déclaration trimestrielle de ressources-Invalidité ”
S 4152 b – S 4152 b bis.

La “ déclaration trimestrielle de ressources-Invalidité ” a été modifiée pour être éditée par l'application nationale “ Invalidité ”. Elle a été adaptée au passage à l'euro pendant la période transitoire.

L'arrêté d'homologation du 18 janvier 1999 est paru au Journal Officiel du 13 février 1999. Les références de ce nouveau formulaire sont les suivantes :

- partie haute du formulaire
Déclaration trimestrielle de ressources S 4152 b Cerfa n° 11237°01
- partie basse du formulaire
Attestation de pension S 4152 b bis Cerfa n° 11238°01

REALISATION ET MISE EN PLACE

Les Centres de Traitement Informatique ont toute latitude pour reproduire ce formulaire en fonction des contraintes d'impression et de mise sous plis de leurs matériels.

L'application informatique nécessaire à l'édition de ce formulaire est en cours de réalisation et de validation (version INV 8.10).

Pour tout problème que vous pourriez rencontrer lors de la mise en place de ce formulaire, vous voudrez bien contacter :

pour le versant “ Imprimés ” :

Marie-José BATTAIS

☎ 01.42.79.34.39

pour l'application invalidité

William LEFEBVRE

☎ 01.42.79.30.17

**La Responsable du Département Réglementation
et Information Opérationnelle**

Yvette RACT

Annexe non Intégrée dans la Base